



Activité professionnel

Par ManuBGeek

Bonjour;

je suis actionnaire dans une société qui vend des imprimantes 3D et propose des services d'impression également.

Je suis en charge des formations.

De plus j'ai une micro-entreprise pour mes activités de graphiste et formateur et j'ai pensé y ajouter des services de conception et impressions 3 D.

Ais je le droit? Et sous quelles conditions?

d'avance merci

Emmanuel

Par jpgroussard

Bonjour,

de mémoire, à part médecin et avocat vous pouvez faire tout ce que vous souhaitez.

Sur la ligne graphiste et formateur vous ajoutez conception et impression 3D.

Cdlit